

LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

NUMÉRO 11 DU 1^{er} JANVIER 2026

2025: RETOUR SUR UNE ANNEE ISLAMOPHOBE

VERSION
NUMÉRIQUE



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ



RÉTRO
2025



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 3

L'EDITO

À mesure que le débat public français se recompose autour des thèses de l'extrême droite, toute prise de parole musulmane est systématiquement renvoyée à un registre disqualifiant : celui de la victimisation stratégique.

La référence à la taqiya ou à une supposée « manœuvre frériste » est devenue un réflexe, utilisé pour invalider toute critique, y compris lorsqu'elle repose sur des faits ou des réalités documentées.

Dans ce contexte, prendre la parole en tant que musulman n'est plus un acte anodin. **Il expose immédiatement à une catégorisation devenue centrale dans le débat public : celle d'« islamiste ».**

Un terme extensif, imprécis, qui tend aujourd'hui à englober toute expression musulmane assumée, dès lors qu'elle s'inscrit dans une réflexion politique, sociale ou collective.

En France, il devient ainsi de plus en plus difficile d'être musulman sans justification permanente.

La croyance, la pratique religieuse et même l'existence sociale sont soumises à un soupçon constant.

L'année 2025 s'inscrit dans cette dynamique : non comme une rupture, mais comme une phase d'intensification **de la mise en cause des musulmans dans l'espace médiatique et politique.**

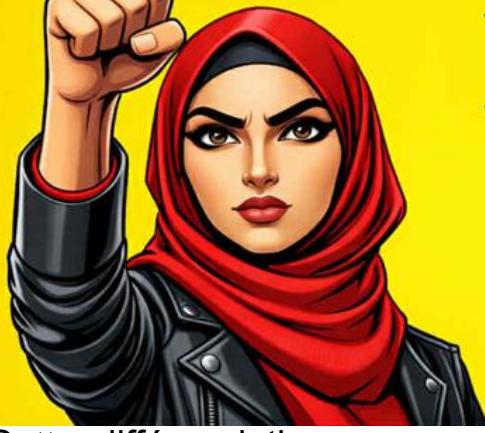
L'amalgame n'y apparaît plus comme un excès ponctuel, mais comme un outil structurant du débat public.

La multiplication de discours, d'enquêtes d'« opinion » et de séquences médiatiques visant à « caractériser » les musulmans, contribue directement à les désigner implicitement comme **un groupe problématique, voire comme un corps étranger à la communauté nationale.**

Il existe toutefois une hiérarchisation des figures musulmanes acceptables.

Certaines sont valorisées par les médias et les responsables politiques, dès lors qu'elles incarnent un islam aseptisé et dépourvu de toute revendication critique.

D'autres, en revanche, sont largement plus marginalisées dès lors qu'elles défendent leurs fidèles, dénoncent les restrictions aux libertés religieuses ou expriment une solidarité politique, notamment à l'égard des Palestiniens.



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 4

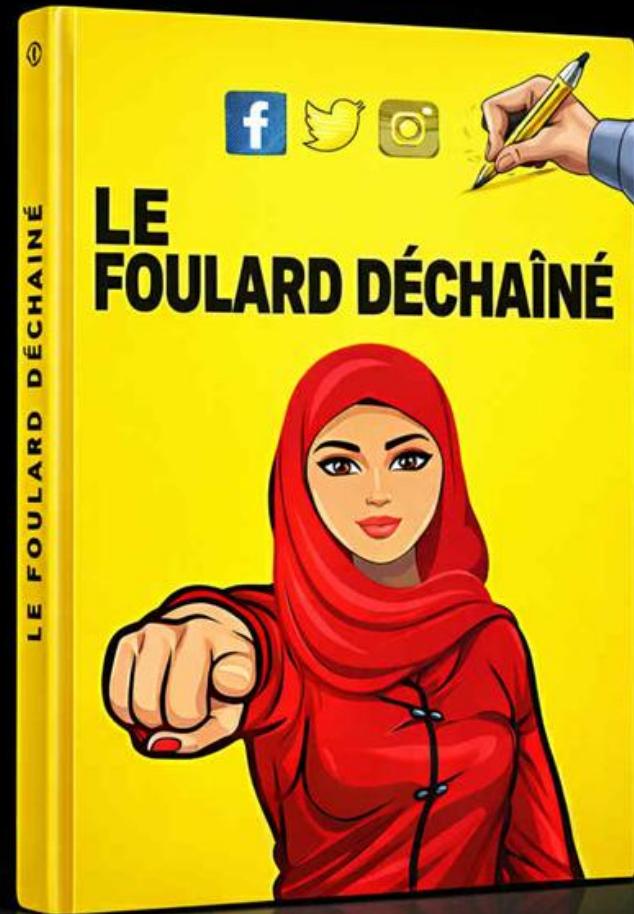
Cette différenciation ne repose pas sur des critères théologiques, mais sur un rapport à l'ordre établi. Les figures conformes sont légitimées ; les figures dissonantes sont disqualifiées. Dans ce cadre, le débat ne porte ni sur le radicalisme ni sur l'islam politique au sens strict, mais sur la visibilité même de l'islam dans l'espace public.

Ce phénomène s'inscrit dans une continuité historique. La figure du « **bon musulman** » a longtemps été associée, dans le contexte colonial puis postcolonial, à la discréption silencieuse et à l'effacement. Le musulman « *acceptable* » est celui qui se soumet, qui s'éfface.

L'année 2025 ne marque donc pas une rupture, mais une clarification. Elle met en évidence les limites de la tolérance proclamée et révèle une exigence implicite : celle d'une **invisibilisation des musulmans en tant que groupe organisé et porteur de revendications propres**.

Dans ce contexte, la lutte contre l'islamophobie ne relève plus seulement d'un débat moral, mais d'un enjeu politique central touchant aux libertés publiques, à l'égalité de traitement et au droit d'exister collectivement dans l'espace républicain.

RETROUVEZ TOUS
LES HORS-SÉRIES EN
FLASHANT CE CODE



2025

RÉTROSPECTIVE D'UNE ANNÉE ISLAMOPHOBE





LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 6

LA RÉTRO 2025

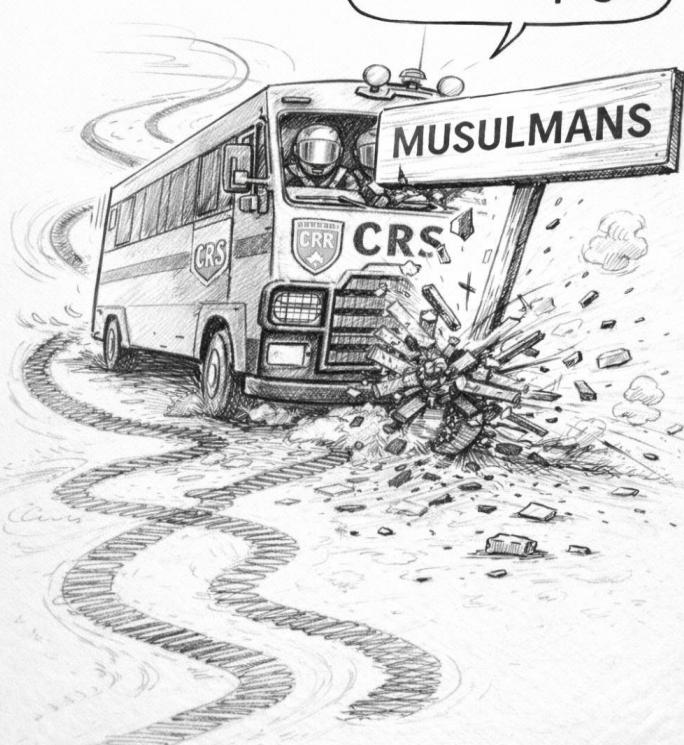
Si 2025 mérite d'être dessinée, ce n'est pas pour ajouter une indignation de plus à une longue liste de faits déjà saturée, mais parce que cette année marque un point de non-retour.

Elle n'est pas une parenthèse, ni une dérive passagère.

Elle est un signal clair, assumé, et désormais difficilement contestable.

2025 n'a pas seulement révélé un climat : elle a institutionnalisé une trajectoire.

Sacré dérapage.



Pendant des années, les attaques visant les musulmans ont été justifiées par le vocabulaire commode de l'accident : *dérapages, excès, maladresses, contextes particuliers.*

En 2025, cette grille de lecture ne tient plus.

Quand des **écoles musulmanes** sont fragilisées administrativement ou menacées de fermeture sur la base de soupçons idéologiques flous ; quand des **mosquées** sont fermées pour des motifs extensibles, parfois sans décision judiciaire définitive ; quand des **imams** sont perquisitionnés, assignés ou expulsés sur la base d'éléments administratifs plus que pénaux ; quand des **femmes musulmanes** sont sanctionnées, exclues ou stigmatisées dans l'espace public au nom d'une neutralité à géométrie variable ; quand des **enfants musulmans** deviennent des objets de débats parlementaires, de rapports sécuritaires ou de fantasmes médiatiques ;

alors, il ne s'agit plus d'erreurs.

👉 Il s'agit d'une méthode de gouvernement.



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 7

CHAPITRE 1 : janvier–mars, la flambée des actes antimusulmans

Dès le premier trimestre de l'année 2025, le climat est déjà bien lourd. Selon les chiffres officiels du ministère de l'Intérieur, **les actes antimusulmans recensés entre janvier et mai 2025 enregistre une hausse de 75 % par rapport à la même période de 2024**, avec un triplement des atteintes aux personnes..

Ce niveau de violence, souvent minimisé dans la presse, s'accompagne d'un discours politique où la notion d'« *islamisme* » et de « *séparatisme* » est utilisée pour justifier des contrôles et des mesures d'exception, sans distinction claire entre radicalisme violent et simple pratique religieuse.

CHAPITRE 2 : l'offensive contre les établissements musulmans

L'année 2025 restera également comme celle où l'attaque contre les établissements scolaires musulmans est devenue un axe central de l'action publique. Là encore, il ne s'agit ni de cas isolés ni d'erreurs administratives, mais d'une politique de mise sous pression durable.

Lycée Averroès (Lille) – une sanction politique prolongée en 2025

Le lycée d'excellence **Averroès** de Lille, principal établissement musulman sous contrat en France, est au cœur de cette séquence.

▪ 7 décembre 2023 :

le préfet du Nord annonce la résiliation du contrat d'association avec l'État, invoquant des « *manquements graves aux valeurs de la République* ».





LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 8

■ **2024 :**

malgré les recours engagés par l'établissement, la sanction est maintenue, tandis que plusieurs inspections indépendantes soulignent l'absence de dérives pédagogiques ou de radicalisation.

■ **2025 :**

Le 28 avril, le tribunal administratif de Lille a décidé d'annuler la résiliation du contrat d'association avec l'État de l'établissement. Mais le président de la région des Hauts-de-France, Xavier Bertrand, refusera d'appliquer cette décision de justice.

En 2025, Averroès n'est plus seulement un lycée sanctionné : **il devient un symbole.**

Aucun autre établissement privé confessionnel n'aura subi un tel traitement dans des conditions comparables.

Groupe scolaire Al-Kindi (Lyon) – l'extension du soupçon

À Lyon, le groupe scolaire Al-Kindi connaît une trajectoire similaire.

■ **2023–2024 :**

inspections répétées, rapports administratifs successifs, accusations

publiques de proximité idéologique non étayées judiciairement.

■ **2025 :**

les pressions se poursuivent, notamment par le biais de menaces de rupture de contrat, de contrôles renforcés et d'une exposition médiatique anxiogène.

Aucun fait pénal ne sera pourtant retenu contre l'établissement. Aucun enseignement illégal n'est démontré. Pourtant,

Al-Kindi est durablement présenté comme un objet de vigilance nationale, contribuant à installer l'idée que l'école musulmane serait, par nature, suspecte.

Ce qui frappe, en 2025, ce n'est pas seulement la sévérité des mesures, mais leur asymétrie. Des établissements catholiques seront, sur la même période, épinglez pour des manquements graves (violences, abus, dérives pédagogiques), mais continueront à bénéficier d'appuis politiques et de subventions publiques.

La séquence **Averroès–Al-Kindi** révèle une vérité dérangeante : **en France, en 2025, l'égalité devant la loi cesse là où commence l'islam.**



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 9

CHAPITRE 3 : L'escalade vers la mort

Pendant longtemps, l'islamophobie a été présentée comme un climat, une ambiance, une dérive verbale ou médiatique.

L'année 2025 marque un basculement : **elle tue !**

Deux crimes, espacés de quelques semaines seulement, viennent rappeler brutalement que la haine, lorsqu'elle est banalisée, finit toujours par s'incarner.

Par des corps. Par des morts.

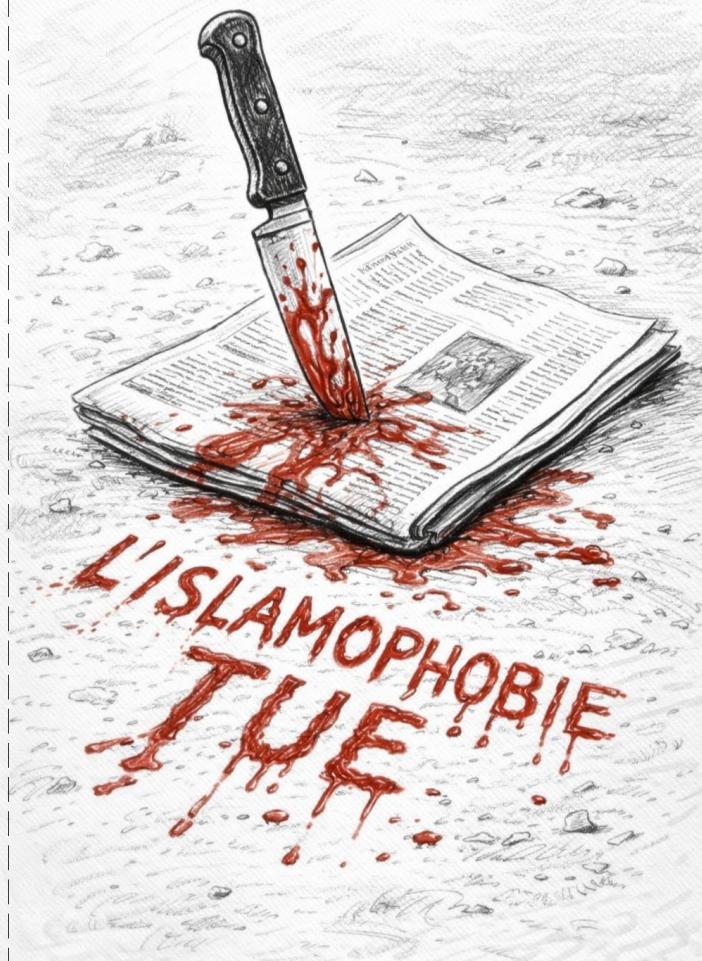
- **25 avril 2025 :**
Aboubakar CISSÉ, assassiné dans une mosquée

Le 25 avril 2025, un seuil est franchi. À La Grand-Combe (Gard), **Aboubakar CISSÉ**, 22 ans, est poignardé à mort à l'intérieur de la mosquée Khadidja, en plein adoration, juste avant la prière du vendredi.

Selon les éléments rapportés par l'enquête, l'assaillant, âgé de 20 ans, filmera la scène en direct et profèrera des insultes islamophobes pendant l'acte.

l'est pas non plus. Il ne s'agit ni d'une rixe, ni d'un règlement de comptes, ni d'un acte commis dans un espace public indistinct.

Il s'agit d'un meurtre commis dans un lieu de culte, ciblant un jeune homme en raison de ce qu'il est et de l'endroit où il se trouve. Pourtant, dans les heures et les jours qui suivent, la réaction politique et médiatique est prudente à l'excès. Les mots tardent. **Le terme islamophobie est évité.**





LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 10

Le crime est décrit, mais dépolitisé.

Plusieurs associations antiracistes et musulmanes appellent pourtant à qualifier l'acte pour ce qu'il est : **un crime de haine.**

Cette demande se heurte à une forme de gêne institutionnelle, révélatrice d'une incapacité persistante à nommer l'islamophobie comme une réalité sociale et politique.

▪ **31 mai 2025 :**
Hichem MIRAOUI, abattu à Puget-sur-Argens

À peine un mois plus tard, la France est de nouveau frappée.

Le 31 mai 2025, à Puget-sur-Argens (Var), **Hichem MIRAOUI**, homme d'origine tunisienne, est abattu par son voisin.

Selon les premiers éléments de l'enquête, l'auteur des faits aurait exprimé à plusieurs reprises sa haine des musulmans.

Là encore, la dimension idéologique du crime apparaît clairement.

Là encore, la prudence lexicale domine les premières réactions officielles.

Ces deux assassinats ne sont ni accidentels ni isolés.

Ils s'inscrivent dans un contexte de montée continue des discours de stigmatisation, de suspicion généralisée et de désignation politique des musulmans comme problème.

Ce que révèlent ces deux meurtres, ce n'est pas seulement la violence d'individus isolés.





LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 11

C'est l'échec collectif à mesurer les conséquences d'un climat entretenu.

Lorsque, pendant des années une population est décrite comme dangereuse, ses lieux de culte comme suspects, ses représentants comme menaçants, ses enfants comme à surveiller, il est illusoire de croire que cette rhétorique resterait sans effets.

L'année 2025 démontre une vérité ancienne : **la haine normalisée finit toujours par s'exprimer et par tuer.**

Il ne s'agit pas ici d'imputer ces crimes à une personnalité mais de reconnaître une responsabilité structurelle. Celle d'un espace public où l'islamophobie est tolérée, relativisée et souvent trop encouragée.

Celle d'institutions qui peinent à qualifier les faits par peur de «communautariser» le débat.

Celle d'un pouvoir politique qui refuse encore de traiter l'islamophobie comme un racisme à part entière.

Après Aboubakar CISSÉ et Hichem MIRAOUI, il ne sera plus possible de parler d'un simple malaise, d'un climat ou d'une crispation.

Il s'agit d'une escalade, au sens le plus littéral du terme.

Une escalade qui commence par les mots.

Se poursuit par les décisions politiques. Et se termine par des morts.

Ignorer cette réalité, c'est accepter que d'autres noms s'ajoutent à la liste.

Paix à leurs âmes.





LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 12

CHAPITRE 4 : la généralisation de la violence

Le printemps 2025 marque une accélération nette des violences islamophobes, non plus seulement verbales ou symboliques, mais matérielles, physiques et criminelles.

Après les assassinats d'avril et de mai, la haine ne se dissimule plus : **elle s'attaque aux lieux, aux corps et aux espaces de vie.**

Cette séquence, documentée notamment par Mediapart, montre comment l'islamophobie devient un fait social ordinaire, souvent traité comme une succession d'incidents sans lien, alors qu'elle relève d'un climat structuré.

- **21 janvier 2025 :**
Une grenade déposée dans la mosquée à Saint-Omer (Pas-de-Calais)

Le mardi 21 janvier, des démineurs sont intervenus pour neutraliser une grenade déposée à l'entrée de la mosquée de Saint-Omeir.

En mars 2024, c'est une tête de cochon qui avait été retrouvée devant la mosquée, juste avant le début du ramadan.

En mai, la mosquée sera vandalisée à plusieurs reprises : vitres brisées, dégradations nocturnes, tags haineux.

- **26 février 2025 :**
Incendie criminel de la mosquée de Jargeau (Loiret)

Dans la nuit du 25 et 26 février, la mosquée de Jargeau est entièrement détruite par un incendie criminel, à quelques jours du début du mois de Ramadan.

Très rapidement, le mobile raciste est retenu, d'autant plus que la mosquée avait déjà fait l'objet de tags hostiles et de courriers de menaces explicites. La destruction prive plusieurs centaines de fidèles de leur seul lieu de culte local.





LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 13

- Début mai 2025 :
Mosquée de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)

Pour la première fois, un lieu de prière musulman est totalement rayé de la carte par un acte criminel.

- Mai 2025 :
Mosquée de Bayonne (Nouvelle-Aquitaine)

Au début du mois de mai 2025, des inscriptions islamophobes sont découvertes sur les murs extérieurs de la mosquée de Bayonne.

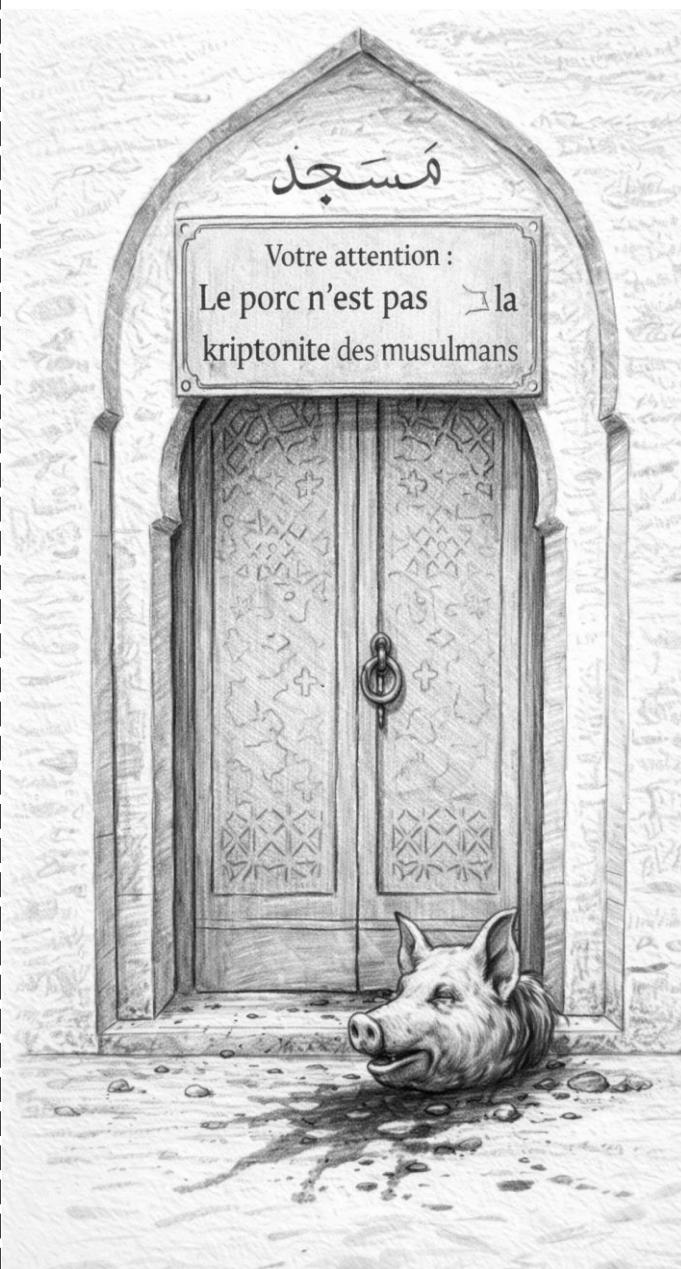
Les messages associent explicitement l'islam à la violence et au terrorisme.

Les fidèles déposent plainte. La municipalité condamne les faits, tout en parlant d'un « acte isolé ». Aucune mesure de protection renforcée n'est immédiatement mise en place.

- Fin mai 2025 :
Mosquée de Montauban (Tarn-et-Garonne)

À la fin du mois de mai, des inscriptions racistes et islamophobes sont découvertes à proximité immédiate de la mosquée de Montauban.

Et durant tout ce temps, au lieu de sensibiliser l'opinion publique sur ces dérives de plus en plus répétées, les débats sur les plateaux tv cibleront de plus en plus violemment la communauté musulmane.





LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 14

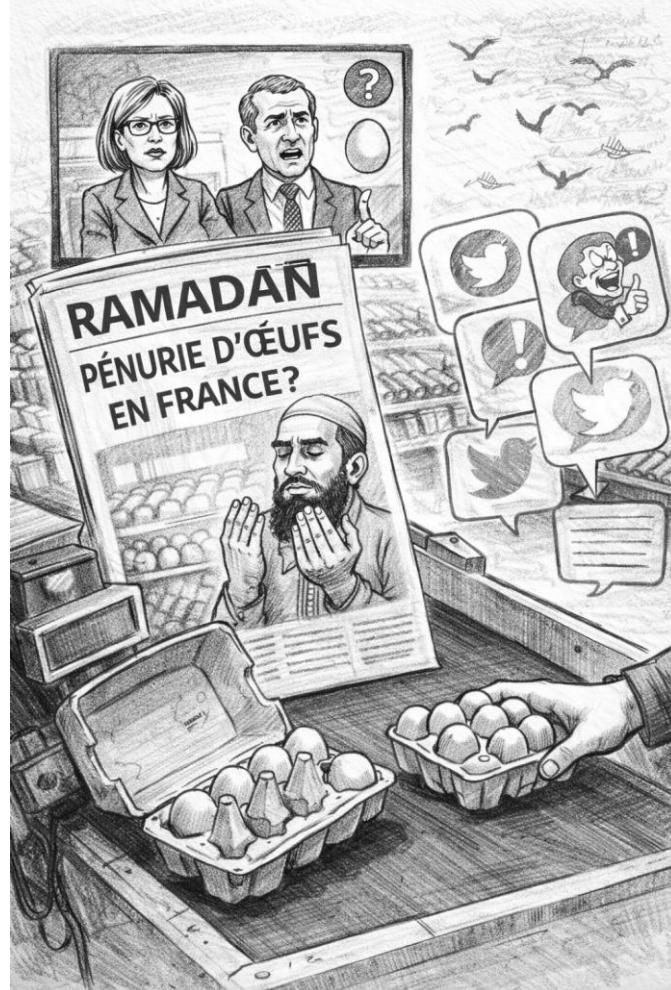
CHAPITRE 5 : La fake News du Ramadan

Au printemps 2025, une nouvelle polémique a illustré à quel point certains discours pouvaient imputer des difficultés sociales structurelles à la seule présence des musulmans.

Une séquence largement relayée dans les médias et sur les réseaux sociaux a suggéré que la pénurie d'œufs observée en France, notamment dans certaines grandes surfaces, serait due à une consommation excessive durant le mois de Ramadan.

Cette idée a d'abord émergé à l'antenne de chaînes d'information, où une prétendue « experte », interrogée sur BFMTV, avait mis en cause les musulmans dans cette pénurie, les accusant de consommer trop d'œufs durant la période du ramadan !

En 2022 déjà, dans une situation de pénurie d'huile et de farine, provoquée par le contexte international marqué par la guerre en Ukraine, Michel-Édouard LECLERC avait affirmé que la consommation d'huile avait fortement augmenté à cause du ramadan durant lequel les musulmans faisaient « *frire des moutons* ».



CHAPITRE 6 : À bas le voile !

Le 26 mars 2025, un événement politique organisé au Dôme de Paris est présenté comme une grande mobilisation « contre l'islamisme » sous l'intitulé « *Pour la République... La France contre l'islamisme* ». Cette réunion, portée par l'association Agir Ensemble (initiative d'ELNET-France) et soutenue par plusieurs figures de la droite et de l'extrême droite, rassemble



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 15

des figures de la droite et de l'extrême droite, rassemble plus de 2 000 personnes autour de discours virulents contre une prévue menace identifiée dans l'islam et ses manifestations sociales et religieuses.

Parmi les orateurs figurent des personnalités politiques et médiatiques de divers horizons, de l'ex-ministre de l'Intérieur et sénateur Bruno RETAILLEAU à Christian ESTROSI, en passant par Manuel VALLS.



En campagne pour la direction de son parti Les Républicains, le candidat Retailleau y associera, sans nuance, séparatisme et terrorisme à l'islam et au port du voile.

Dans un contexte marqué par des débats autour de l'interdiction du port du voile dans le sport, celui-ci se permettra même de scander, depuis son pupitre cette déclaration de guerre envers les musulmanes voilées : « *Vive le sport, et donc à bas le voile bien sûr !* ».

Un événement qui sonnera la normalisation d'un discours islamophobe assumé au plus haut niveau de l'État.

Cette affaire illustre combien le débat sur l'islamisme est utilisé comme un cheval de Troie rhétorique pour remettre en question des libertés religieuses et stigmatiser la pratique quotidienne de millions de citoyennes.

CHAPITRE 7 : Fermetures de lieux de culte et gel des avoirs

L'année 2025 a également vu un durcissement significatif des mesures étatiques ciblant les communautés musulmanes en France, non seulement au plan social et médiatique, mais aussi sur le terrain administratif et financier.



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 16

Aux fermetures de mosquées se sont ajoutés des contrôles renforcés de maisons d'édition, d'associations et même le gel des avoirs de personnalités et structures musulmanes, jusqu'alors réservé aux affaires liées au terrorisme.

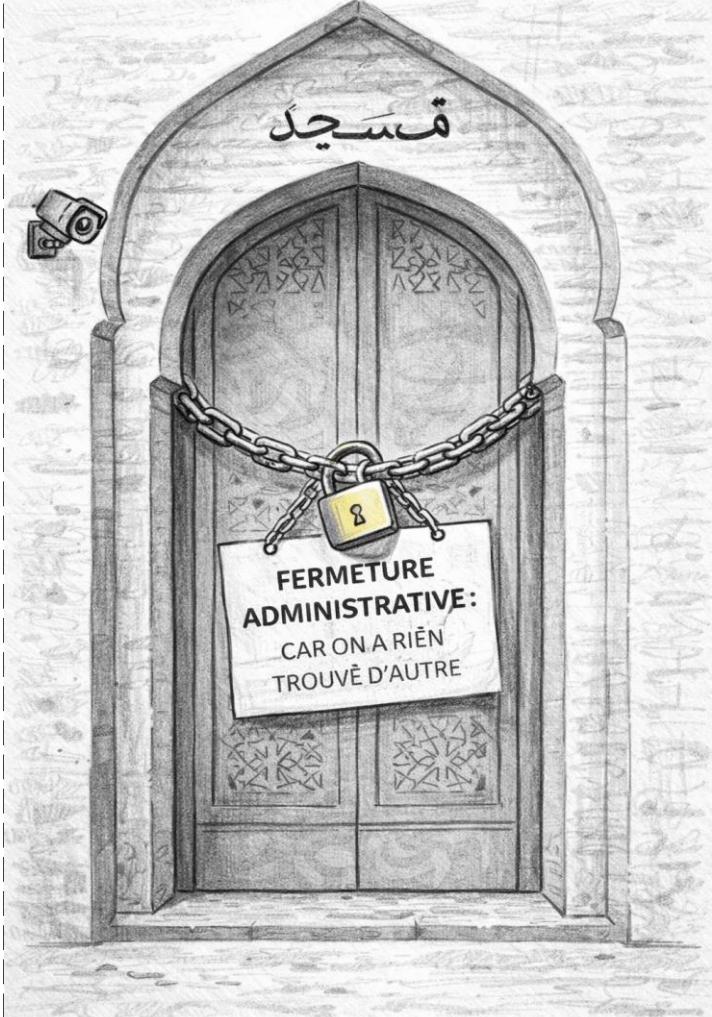
En France, on compte environ 2 600 lieux de culte musulman, dont près de 900 mosquées, aux côtés de nombreuses salles de prière informelles réparties sur le territoire.

- **Janvier 2025 :**
Renforcement de la surveillance

Dès le début de l'année, le gouvernement annonce l'intensification de la surveillance des associations musulmanes, avec une logique qui va au-delà du cadre antiterroriste classique et s'inscrit dans la « *lutte contre l'islamisme* » élargi. Le dispositif prévoit un suivi accru des structures cultuelles, éducatives et associatives musulmanes.

- **Mars–avril 2025 :**
Mosquées et salles de prières visées

Sous couvert d'un renforcement de la lutte contre l'« *entrisme islamiste* », plusieurs lieux de culte musulmans sont placés sous surveillance ou font l'objet de procédures administratives pouvant aller jusqu'à la fermeture :



- Des plaintes pour incitation à la haine sont reçues, notamment à l'encontre de certains responsables de mosquées.
- Des lieux identifiés comme « *points de prêche potentiellement radicaux* » sont contrôlés voire fermés temporairement par arrêtés préfectoraux, souvent pour non-conformité ou des contenus jugés problématiques par l'administration.



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

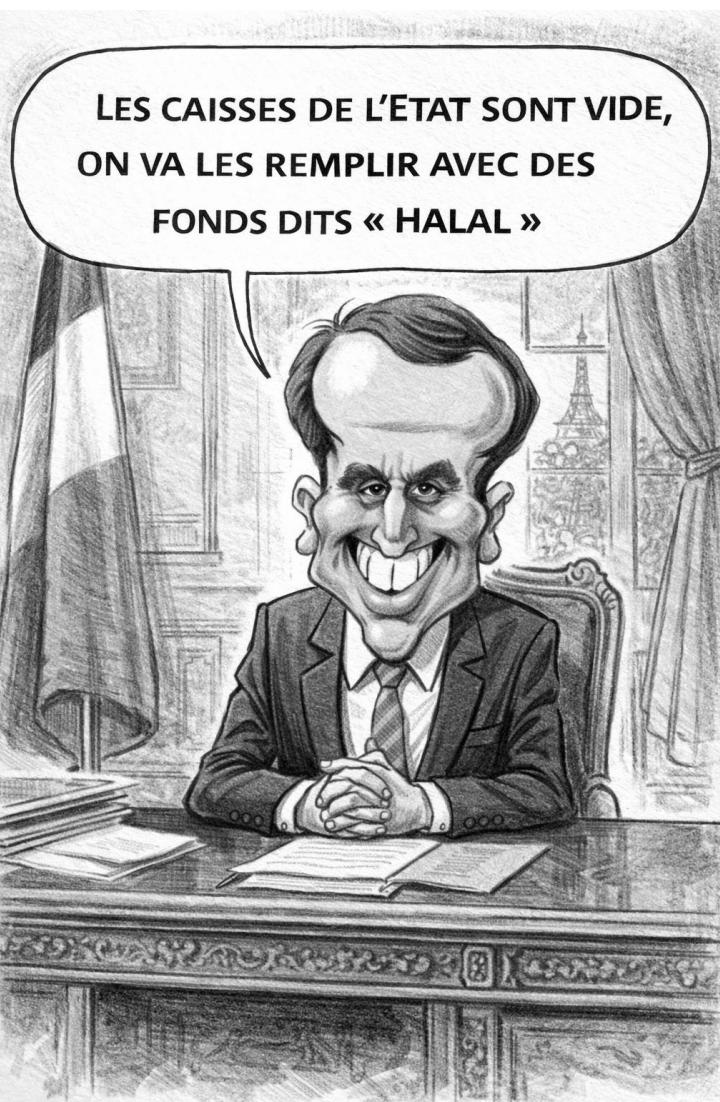
LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 17

Ces actions s'inscrivent dans une politique plus large de fermeture ou de suspension d'activités au nom de la sécurité intérieure, qui existe depuis plusieurs années mais s'est intensifiée en 2025.

**Juin–septembre 2025 :
Dissolutions et attaques contre
l'édition musulmane**

LES CAISSES DE L'ETAT SONT VIDE,
ON VA LES REMPLIR AVEC DES
FONDS DITS « HALAL »



▪ **3 septembre 2025 :
Dissolution de l'IESH**

Le 3 septembre 2025, l'Institut européen des sciences humaines (IESH) de Saint-Léger-de-Fougeret dans la Nièvre, une importante école de formation d'imams en France, est officiellement dissous par le gouvernement lors d'un conseil des ministres.

Les ministères de l'Intérieur et de l'Économie signent un arrêté de gel des avoirs de l'établissement ainsi que ceux de deux de ses cadres dirigeants, Mohamed KARMOUS et Saïd BOUHDIFI.

Cette mesure, publiée au Journal officiel, empêche l'institut et ses responsables d'utiliser leurs fonds et ressources financières pour toute activité courante, bloquant notamment l'organisation de sa rentrée universitaire.

▪ **24 juin 2025 :**

Le compte bancaire d'Inès DALI, fondatrice du site et de la structure Methodiya (plateforme de discussion sociale autour de l'identité musulmane), est gelé par arrêté du ministère de l'Intérieur. Dali dénonce une mesure



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 18

arbitraire, prise sans procédure judiciaire préalable ni condamnation pénale.

- **Mai–juillet 2025 : Maisons d'édition et personnalités culturelles ciblées**

Au moins une douzaine de maisons d'édition et d'acteurs culturels musulmans font l'objet de gels ou de mesures financières restrictives

Parmi elles figurent les éditions **Sarrazins, Tawhid, Nawa, BarakaCity** (structure controversée déjà dissoute administrativement auparavant) et **Ribât**, dont le propriétaire Issa MEYER voit ses avoirs bloqués par arrêté de l'État et sans aucun jugement.

- **21 mai 2025**
Omar Al Soumi

Le militant et cofondateur du collectif Urgence Palestine voit ses comptes gelés par arrêté administratif, sans qu'aucune procédure judiciaire en matière de terrorisme ne soit engagée à son encontre, selon des sources judiciaires. Les avocats de M. Al Soumi contestent la mesure devant le tribunal administratif, dénonçant l'absence de motivation claire et le caractère politique de l'acte.

CHAPITRE 8 : la purge des imams passe à la vitesse supérieure

L'année 2025 marque une nouvelle étape dans le traitement réservé aux responsables religieux et figures de la communauté musulmane en France. Imams, responsables associatifs et cadres religieux deviennent des cibles privilégiées de l'action administrative, souvent avant toute décision judiciaire définitive.

Ce qui se joue n'est pas seulement une succession d'affaires individuelles, mais une dynamique globale de suspicion, où la fonction même d'imam ou de responsable musulman devient un facteur aggravant.

Mosquées et imams ciblés : une chronologie révélatrice

Mosquée des Bleuets à Marseille (Bouches-du-Rhône)

- **Mai 2025 :**

l'imam de la mosquée, Smaïn BENDJILALI, fait l'objet d'une condamnation médiatique intense, à la suite de propos sortis de leur contexte dans plusieurs médias nationaux où il prend la défense du peuple palestinien et dénonce la persécution des musulmans en France.



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 19

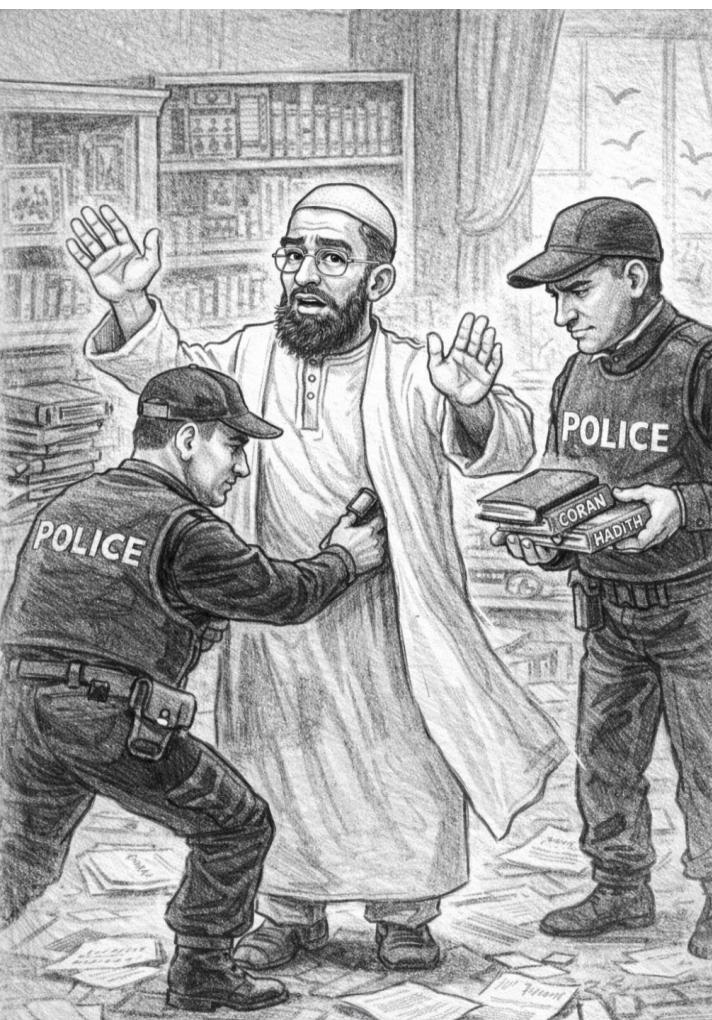
■ Octobre 2025 :

un arrêté préfectoral ordonne la fermeture administrative de la mosquée, invoquant des « *troubles à l'ordre public* » et des prêches jugés problématiques.

Quelques jours plus tard, la justice administrative suspend la fermeture, estimant que les éléments avancés par la préfecture ne suffisent pas à justifier une mesure aussi lourde.

Cette suspension judiciaire met en lumière la fragilité juridique de la décision initiale et illustre un schéma récurrent : **sanctionner d'abord, justifier ensuite.**

Le cas de l'imam de la mosquée des Bluettes à Marseille n'est pas un cas isolé. D'autres responsables de la communauté musulmane seront diabolisés par le tribunal médiatique et par des personnalités politiques sans aucune preuve palpable.



C'est le cas de l'imam Noureddine AOUESSAT qui subit le 5 février 2025 une perquisition abusive à son domicile. On lui reprochera, durant le temps de l'enquête, le port du keffieh palestinien durant les audiences.

C'est également le cas d'Abdourahmane RIDOUANE, Président de la mosquée de Pessac en Gironde, condamné en première instance à une peine de 4 mois de prison avec sursis pour des faits qualifiés « *d'apologie du terrorisme* », assortie de deux ans d'interdiction du territoire français et d'une inscription au FIJAIT (fichiers judiciaires des auteurs d'infractions terroristes). Il sera relaxé, le 21 octobre dernier par la cour d'appel de Paris pour absence totale de preuve.



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 20

L'accumulation de ces affaires criminalisant « *gratuitement* » des imams dessine une réalité plus large :

👉 **l'imam musulman est une figure présumée suspecte.**

Suspect par sa parole,
suspect par son influence,
suspect par son simple rôle social.

La logique est celle du risque supposé.

Le droit pénal cède le pas au droit administratif, plus rapide, plus discret, mais aussi moins protecteur des libertés.

CHAPITRE 9 : “frérisme”, quand l’État projette son propre entrisme

Le 21 mai 2025, un conseil de défense exceptionnel s'est tenu à l'Elysée autour du Président et portant sur un rapport de 73 pages intitulé : “*Frères musulmans et islamisme politique en France*”.

Un rapport commandé par le gouvernement, remis à l'ex-ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau et prétendant révéler une stratégie d’“entrisme” des organisations musulmanes dans la société française.

Associations, mosquées, réseaux éducatifs et culturels y sont décrits



comme les vecteurs d'un projet idéologique visant à influencer les institutions, à contourner la laïcité et à fragiliser la République de l'intérieur.

Ce que le rapport omet soigneusement de rappeler, c'est que l'État français a lui-même structuré, sélectionné, labellisé et contrôlé l'islam de France depuis des décennies.

Conseils représentatifs, fédérations



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 21

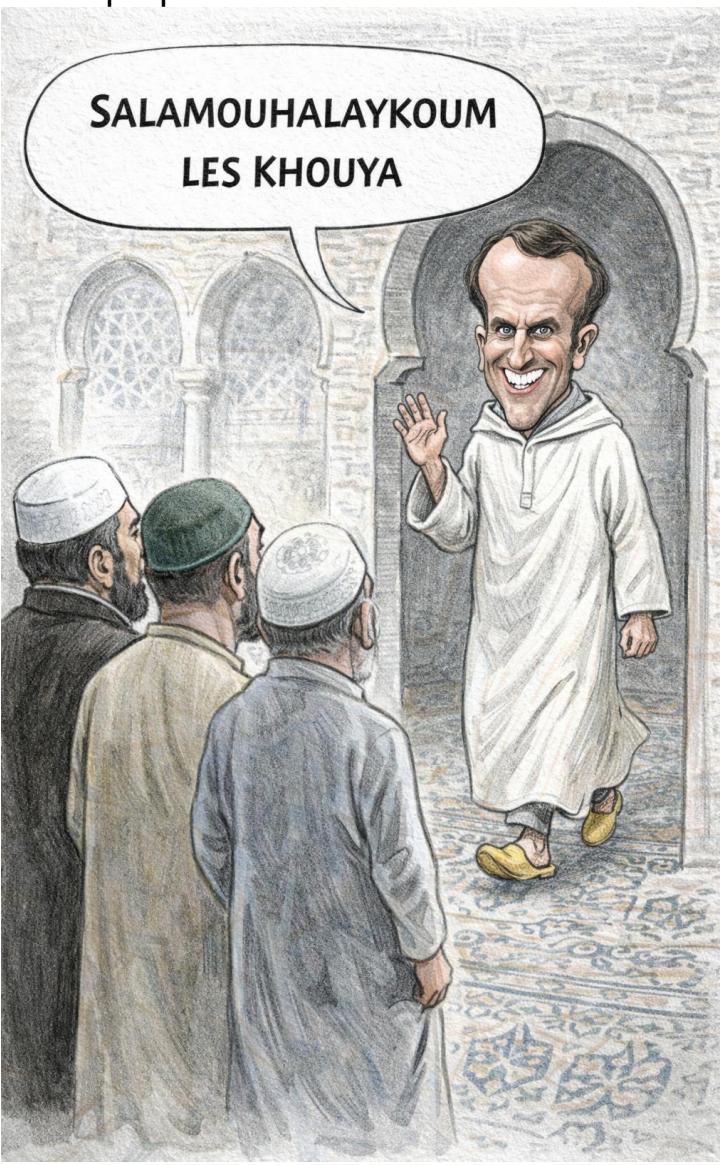
reconnues, interlocuteurs officiels : ce sont les pouvoirs publics qui ont désigné les "bons partenaires", exclu les voix dissidentes, encouragé certaines lignes théologiques au détriment d'autres. C'est lui qui a imposé des cadres, nommer les personnalités triées sur le volet pour siéger dans les AG des lieux de culte musulman afin de servir ses propres intérêts..

Depuis les années 1990, l'État infiltre les instances musulmanes par des relais administratifs, conditionne les subventions à la conformité idéologique, exige des chartes d'allégeance symbolique, impose des formations, des agréments, des cadres discursifs.

Les responsables musulmans sont sélectionnés, parfois instrumentalisés, puis disqualifiés dès lors qu'ils cessaient d'être utiles ou dociles.

L'"entrisme" dénoncé aujourd'hui est souvent celui d'acteurs que l'État a lui-même mis en avant hier.

En définitive, le rapport sur le frérisme ne démontre pas l'existence d'un projet musulman de conquête de l'État.



Il révèle surtout la peur de l'autonomie, l'obsession du contrôle, et la difficulté des pouvoirs publics à accepter des musulmans comme acteurs politiques et sociaux à part entière, et non comme administrés sous tutelle.

CHAPITRE 10 : Vers l'interdit total

L'année 2025 marque aussi un tournant dans le débat politique français.



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 22

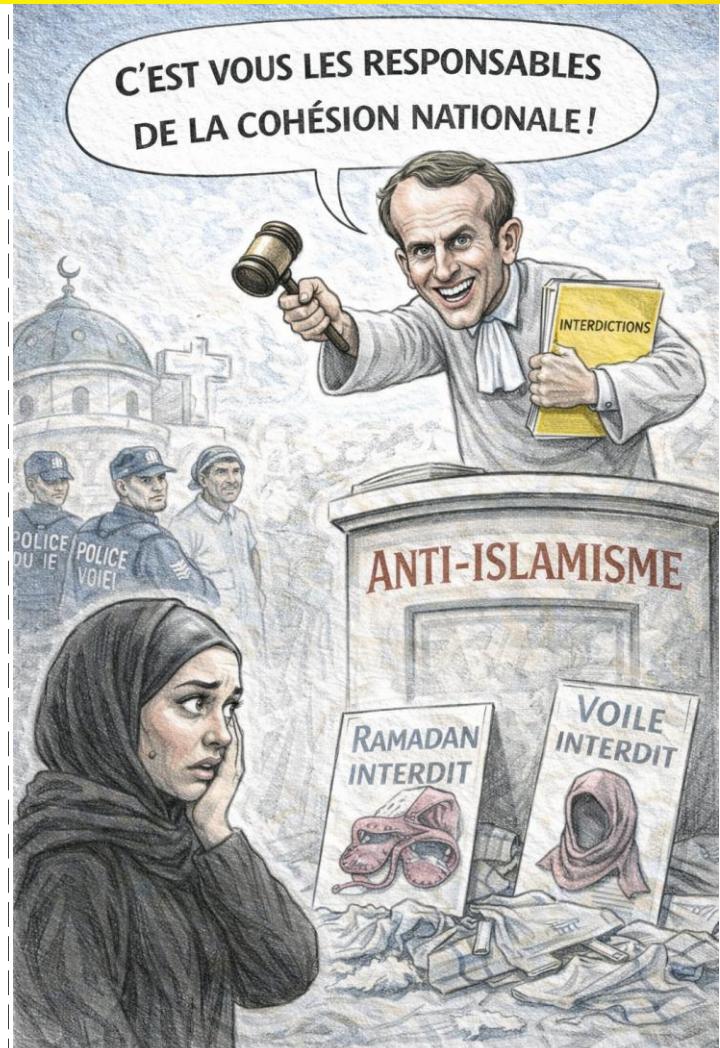
À l'approche de l'élection présidentielle, certaines propositions émises par des candidats ou prétendants à la magistrature suprême ne relèvent plus de la stigmatisation implicite ou du sous-entendu sécuritaire. Elles assument désormais l'interdiction directe de pratiques religieuses musulmanes, y compris dans l'espace public et dans la sphère familiale.

Ces propositions, longtemps cantonnées aux marges de l'extrême droite, s'installent progressivement au cœur du débat national, révélant une escalade décomplexée de l'islamophobie politique.

Janvier–février 2025 : l'interdiction du voile dans l'espace public revient au centre

Dès le début de l'année 2025, plusieurs figures politiques engagées ou pressenties pour la présidentielle remettent explicitement sur la table l'interdiction du voile dans l'espace public, au-delà du cadre déjà existant (école, fonction publique, certains sports).

Marine LE PEN (Rassemblement national) réaffirme publiquement sa volonté de bannir le port du voile dans l'ensemble de l'espace public, qu'elle



qualifie de « symbole de soumission » et de « marqueur islamiste ».

Cette proposition, déjà présente dans son programme de 2022, est de nouveau assumée comme un axe central, malgré son incompatibilité manifeste avec la liberté religieuse garantie par la Constitution et la Convention européenne des droits de l'homme.



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 23

Eric ZEMMOUR (Reconquête) va plus loin en présentant le voile non comme un simple signe religieux, mais comme un outil de conquête idéologique, justifiant selon lui une interdiction totale, y compris dans la rue, les commerces et les transports.



Avril-mai 2025 : le voile et le ramadan des mineurs dans le viseur

Dans un rapport de 108 pages, les sénateurs LR ont avancé 17 mesures pour restreindre la pratique religieuse.

Ce rapport intitulé “ *L’islamisme : obstacle à notre cohésion nationale ?* ”, préconise notamment l’interdiction du voile pour les mineures et le jeûne du ramadan avant 16 ans.

Le rapport s’appuie en outre sur les contributions de trois personnalités controversées connues et reconnues pour leur incomptence en la matière.

Parmi elles, on retrouve sans surprise, l’anthropologue Florence BERGEAUD-BLACKLER qui a fait toute sa carrière sur le dos des musulmans. L’essayiste Céline PINA et, cerise sur le gâteau, notre Hassen CHALGHOUMI national.

Que du beau monde pour criminaliser toujours un peu plus loin ce qui est de plus sacré pour les musulmans.

D’autres mesures concernent la pratique religieuse, comme l’interdiction du port du voile par les mères accompagnatrices lors des sorties scolaires.



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 24

La pratique religieuse familiale, pourtant protégée par la liberté de conscience et le droit des parents à l'éducation religieuse est littéralement piétinée.

L'interdiction du voile dans l'espace public et la remise en cause du jeûne du Ramadan pour les mineurs constituent un point d'aboutissement, mais aussi un point de départ.

Un point d'aboutissement d'années de discours stigmatisants.

Un point de départ vers une législation d'exception assumée.

Ces propositions montrent que l'islamophobie politique, en 2025, n'est plus défensive ni implicite.

Elle est offensive, revendiquée et électoralement rentable.

CHAPITRE 11 : La traque des musulmans

■ Juillet 2025 : Acte 1 (à l'hôpital)

Cet été, une infirmière travaillant dans un établissement hospitalier public a été licenciée en raison du port d'un calot de couleur unie couvrant ses cheveux, en dépit de l'absence de texte réglementaire l'interdisant explicitement.



Sa direction a invoqué des motifs de «*non-respect de la neutralité*», bien que d'autres couvre-chefs (casquettes médicales standard, protections hygiéniques) soient autorisés dans le même contexte.

L'infirmière ne portait pourtant pas de signe ostentatoire identifiable comme le port du voile mais un simple calot assorti à son uniforme.



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

PAGE 25

Des syndicats de soignants ont publié des communiqués soulignant que la question de l'uniforme et de l'hygiène était déjà couverte par des règles internes précises, et que le calot ne constituait aucun risque sanitaire ni aucun manquement au règlement.



Attention, il a une
bouteille d'eau et il est
musulman !

Acte 2 : à la RATP

Une note interne signée en juillet 2025 par le président de la RATP, Jean CASTEX, a invité les encadrants à surveiller et signaler toutes les entraves aux « *principes de laïcité et de neutralité* », avec une attention particulière portée aux pratiques des agents de confession musulmane : prières, ablutions, livres religieux, tapis ou encore la présence de bouteilles d'eau dans les sanitaires, considérées comme pouvant faciliter les ablutions rituelles.

Des sites de la RATP ont été jusqu'à demander le retrait de bouteilles d'eau dans les toilettes ou dans les vestiaires, recherché toute trace de cartons pliés pouvant servir de tapis de prière..

Acté 3 : à l'école de la République

Depuis octobre 2025, Mélina, une lycéenne du lycée Montgolfier à Annonay (Ardèche), a été déscolarisée et exclue pour avoir porté un bonnet destiné à couvrir l'alopecie résultant d'un traitement médical.

Atteinte depuis plusieurs mois d'une chute importante de cheveux liée à sa santé, Mélina avait choisi de se raser la tête et de porter un turban/bonnet médical pour couvrir sa perte de cheveux. Malgré la présentation de certificats médicaux et d'explications claires sur la nature non



LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

LA GAZETTE IMPERTINENTE QUI
DÉCOIFFE L'ACTUALITÉ

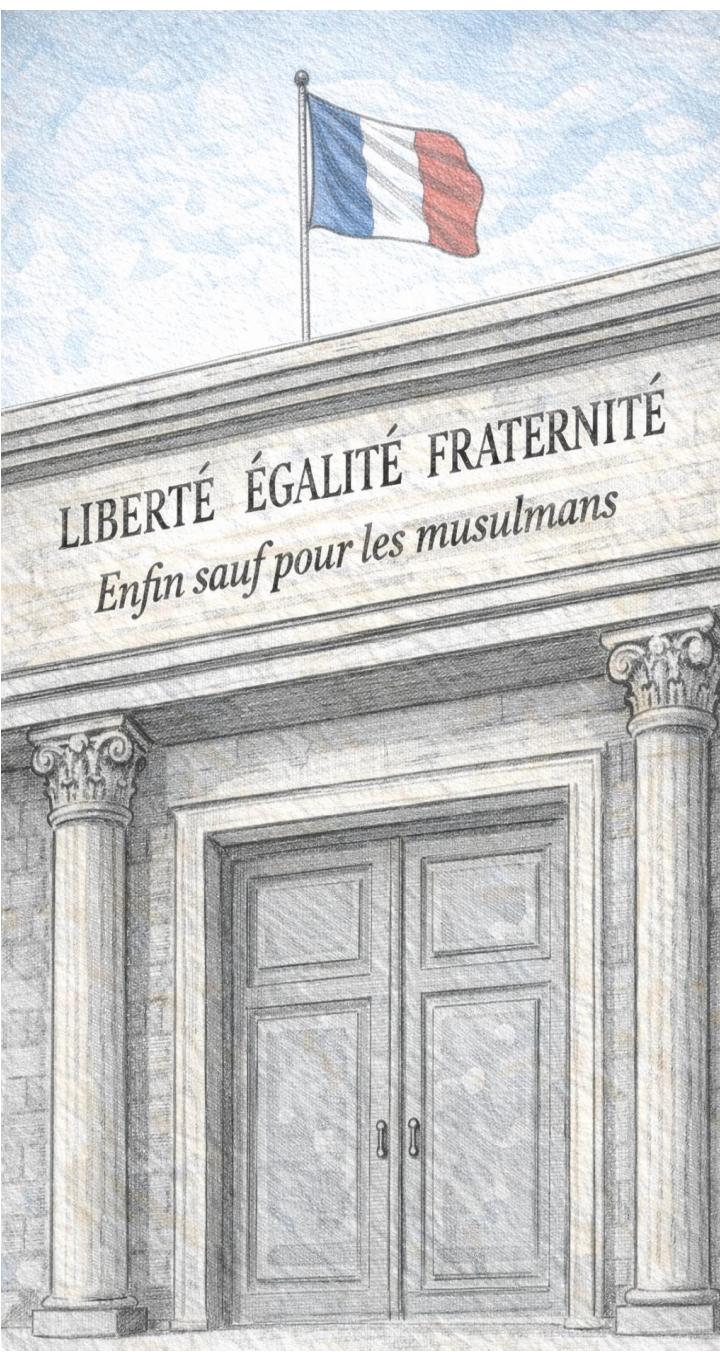
PAGE 26

religieuse de ce couvre-chef, la direction de son lycée a estimé que ce bonnet pouvait être perçu comme un signe religieux ostensible, en contradiction avec les règles de neutralité des établissements publics.

CONCLUSION :

Cette liste des attaques visant explicitement la communauté musulmane en France pour l'année 2025 ne prétend ni être exhaustive ni même être une compilation de statistique.

Le **Foulard Déchaîné** n'a ni la vocation ni la légitimité de se substituer aux observatoires chargés de recenser les actes anti-musulmans.



Notre choix a été simplement de mettre en lumière une tendance lourde, portée avant tout par le champ politique qui ne cesse d'attiser les braises d'une nouvelle croisade idéologique dirigée contre les musulmans.

À l'heure où certains milliardaires français s'achètent des médias comme des jouets pour façonnner l'opinion à leur convenance ; à l'heure où des figures en quête de notoriété font de la diabolisation de l'islam un accélérateur de carrière ; à l'heure enfin où des responsables politiques choisissent sciemment de surfer sur la vague islamophobe pour espérer conquérir le pouvoir en 2027, une inquiétude majeure s'impose.

Celle de voir se rejouer, sous des formes prétendument républicaines, les pages les plus sombres de l'histoire de notre pays, non pas par ignorance, mais par calcul.

DEVINETTE

QUE RÉPOND UN AUDITEUR DE
C NEWS LORSQU'ON LUI PARLE
DE LA LIGNE ÉDITORIALE DE LA CHAÎNE ?



BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2026

Édition spéciale – Réseaux sociaux

LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

La gazette aussi épicée que l'harissa

INGRÉDIENTS — 2026 —

45% satire politique

30% vérités qui piquent

15% mémoire anticoloniale

10% insolence médiatique

0% complaisance

Peut contenir des traces de colère légitime.

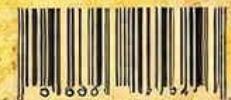
#SansModeration

AVERTISSEMENT

Produit hautement inflammable.

- prises de conscience soudaines
- débats houleux.
- blocages sur X
- invitations annulées
- indignation sélective

Déconseillé aux amateurs de silence.



Scanner la réalité

#SansModeration

2026: ON VOUS SOUHAITE LA SANTÉ, LA DIGNITÉ
ET SURTOUT LA LIBERTÉ DE PAS SE TAIRE
aux résistances.
invités.

CONSEILS D'UTILISATION — ANNÉE 2026 —

- à jeun face aux discours dominants
- en groupe pour nourrir les luttes.
- sans filtre, sans excuses
- tous les jours sur vos timelines

LE FOULARD DÉCHAÎNÉ

La gazette aussi épicée que l'harissa

Millésime 2026

Disponible en continu sur les réseaux

هَرِيشَةَ عِسْرَقْنِيَّةٍ



Union des Démocrates Musulmans Français



**DISSOLUTION
PERQUISITION
PERSÉCUTION
INQUISITION**



PARTI-UDMF.FR



**AGIR POUR NE
PLUS SUBIR**

UNE REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET LIBRE



Agir pour ne plus SUBIR !

Dissolution des organisations musulmanes, perquisition et fermeture administrative de lieux de culte, suppression des subventions publiques aux établissements scolaires musulmans, expulsion d'imams, interdiction du voile et de vêtements jugés trop islamiques ... Trop c'est trop !

Face à ces dérives et à cette gestion coloniale du culte musulman, une réponse POLITIQUE est nécessaire.

Pour préserver vos droits et libertés constitutionnelles, rejoignez-nous à votre tour.



ADHÉREZ



Envoyez ce coupon à UDMF – BP 80216

86 102 Châtellerault Cedex

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Courriel

Tel

Je souhaite adhérer à l'UDMF (chèque à l'ordre de UDMF)

30€

- Mentions légales à retrouver sur parti-udmf.fr



EN 2026 >>

LE TOUR DE FRANCE DE L'UDMF

Face à l'islamophobie
NE RESTONS PAS INACTIFS !



En 2026, l'UDMF lance son
Tour de France pour aller à
votre rencontre.

Car un problème politique nécessite
une réponse politique.

Info sur : parti-udmf.fr





ENVOYEZ-NOUS VOS OEUVRES

Vous voulez nous proposer vos textes, vos dessins satiriques ou vos caricatures ?

N'hésitez pas à nous les faire parvenir par mail sur: [✉ Ifd@udmf.org](mailto:Ifd@udmf.org)

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DE LA RÉDACTION

Vous souhaitez rejoindre l'équipe de la gazette du **FOULARD DÉCHAÎNÉ** pour y apporter votre grain de folie et votre créativité ?

N'hésitez pas à nous envoyer votre CV

RETROUVEZ LE FOULARD DÉCHAÎNÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

